

LE CONVENTIONNEL BOILEAU

Jacques Boileau d'Ausson, né à Avallon le 25 mai 1751, appartenait à une ancienne famille de l'Avallonnais. Nous trouvons plusieurs membres de sa famille religieuses au couvent des Visitandines d'Avallon, au commencement du xviii^e siècle.

Ce fut à la suite d'un procès au parlement pour un sacrilège que Boileau se fit démocrate. En 1789, Jacques Boileau était avocat, premier échevin d'Avallon, faisant fonctions de maire. Ardent prosélyte des idées nouvelles, nous le voyons, le 17 avril 1790, prononcer un discours à l'assemblée de MM. les électeurs du département de l'Yonne. Ce discours fit sensation, car toute l'assemblée en demanda l'impression. Le 3 juillet suivant, Boileau est député à la confédération générale.

Depuis lors, il ne demeure en rien étranger au mouvement révolutionnaire à Avallon. Il ne cessera pas de lancer des adresses, des proclamations, d'écrire des brochures, pour répandre dans le peuple les idées républicaines. Porte-drapeau de la garde-nationale d'Avallon, il rédige l'adresse des soldats de la garde nationale de France « aux Dames françaises ».

L'année suivante, au mois de septembre 1791, Boileau, alors juge de paix d'Avallon, *extrà muros*, prononce

un discours à l'assemblée électorale du département de l'Yonne, sur la nécessité d'avoir au moins un député laboureur à la Chambre législative.

Boileau va maintenant suivre le courant révolutionnaire. Il fait imprimer plusieurs lettres et discours : 1^o lettre d'un patriote français sur la Révolution à son ami, à Palerme (Sicile), lue à la Société des Amis de la Constitution, à Avallon ; 2^o instruction sur l'arbre et le bonnet de la Liberté ; 3^o discours prononcé le 25 mars 1792, lors de l'installation du buste de Mirabeau dans la salle des séances du club d'Avallon (Jacques Boileau en était le président) ; 4^o réponse de Jacques Boileau au discours de la citoyenne Peutat, adressé aux amis de la Constitution, dans la salle de leurs séances, en présence des citoyens armés de piques.

A la même époque, Jacques Boileau fait paraître une brochure intitulée : « Avis au peuple et aux femmes, sur les nobles et les prêtres. » Boileau, en conventionnel voltairien, déverse sa bile haineuse sur ceux dont la position et la vertu excitent sa jalousie. Il est sans doute l'admirateur de Rousseau qui a dit : « Un château ne tombe jamais qu'on ne voie s'élever vingt chaumières à la place. » Dans cette brochure (que nous avons sous les yeux), Boileau abuse étrangement de cette phraséologie creuse, que les personnages les plus huppés de la Révolution ont employée avec tant de succès auprès du peuple souverain. Pour détourner les femmes de l'Eglise, Boileau ne manque pas de leur citer le *Concile de Mâcon*, qui déclara qu'on ne devait pas « qualifier les femmes de créatures humaines....., qu'elles appartenait à la classe des bêtes. » N'attendez pas des preuves de l'impiété de Boileau ; il lui suffit d'avoir puisé cette grossière balourdise dans l'Encyclopédie des philosophes.

Cependant, en septembre 1792, on procède aux élections pour la Convention. Le département de l'Yonne doit fournir neuf députés et trois suppléants. Bourbotte, du Vault et Jacques Boileau, d'Avallon, sont nommés députés, et Boileau, l'ainé, suppléant, pour le district d'Avallon.

Louis XVI venait d'être guillotiné, le 21 janvier 1793. Jacques Boileau, régicide, veut expliquer sa conduite, et fait paraître quatre brochures, imprimées par ordre de la Convention : 1^o Opinion de Jacques Boileau, député, sur le procès du ci-devant roi ; 2^o Opinion contre l'appel au peuple sur le jugement de Louis Capet ; 3^o Opinion et jugement motivé sur Louis le Dernier ; 4^o Opinion relativement au sursis à l'exécution du jugement de Louis.

Mais les événements se précipitent. Bientôt va s'élever la tourmente dans laquelle disparaîtra Jacques Boileau. Notre Avallonnais appartenait au parti girondin, dont on va décréter l'arrestation. En voici les circonstances. — Un député, Barrère, demanda la formation d'une commission de douze membres « pour examiner tous les arrêtés publics pris depuis un mois par le Conseil général de la Commune et les sections de Paris, et pour prendre connaissance de tous les complots tramés contre la liberté dans l'intérieur de la République. »

Cette proposition fut acceptée, et douze membres énergiques furent choisis parmi les Girondins, qui formaient la majorité de l'Assemblée. Mais cette énergie, déployée par la commission des Douze, devait perdre le parti girondin tout entier. L'arrestation du communal Héberty, rédacteur du *Père Duchêne*, qui tirait à plus de 600,000 exemplaires, fut une lourde faute. La commune s'émut. De tous côtés s'élevèrent des pétitions, des protestations. La commission des Douze

fut révoquée; c'était l'arrêt de mort des Girondins. En effet, le 2 juin, paraît un décret de la Convention, qui met en état d'arrestation : Brissot, Vergniaud, et un grand nombre de Girondins. Jacques Boileau, député de l'Yonne, membré de la commission des Douze, figure sur cette liste fatale.

Et ce tigre affamé
. arrache, il emporte
Chaque jour un morceau de la Royauté morte . . .
Quand le monstre n'aura plus rien à déchirer
Après les rois, c'est nous qu'il viendra dévorer !

Pendant les citoyens de la commune d'Avallon protestent contre l'arrestation de Boileau. « Cette protestation se couvre de 150 signatures dont trois furent biffées à temps par leurs auteurs, avant l'arrivée du représentant envoyé par Robespierre à Avallon pour sévir contre la protestation des Avallonnais. Sur 147, 32 furent arrêtés, et subirent une détention de sept mois. Au bout de ce temps, 28 furent relevés, et on ne conserva, pour faire un exemple, que 4 prisonniers : Malet, commissaire national ; Arthault, juge, et Peutat, avoué. Ils furent relaxés au bout de quelques mois.

(H. MONCEAUX.)

Semblable à Saturne, la Révolution dévore ses enfants. La Convention traduit, le 3 octobre 1793, devant le tribunal révolutionnaire, Vergniaud, Brissot, Boileau et les autres Girondins mis en état d'arrestation. Aussitôt, pour se justifier, Boileau fit paraître une brochure : « Surtout, lisez-moi avant de me juger ». Peu de jours après, une autre parut : Jacques Boileau, député, traduit au tribunal révolutionnaire, à tous les sans-culottes » ; dans laquelle brochure Boileau proteste contre l'accusation de fédéralisme qui l'avait fait arrêter, le 2 juin dernier, avec les Girondins ; il publie en

même temps un extrait des registres de la société républicaine d'Avallon, séance où tous les sans-culottes d'Avallon protestent contre son arrestation.

Mais tout fut inutile. Le 30 octobre (9 brumaire, an II), l'arrêt de mort fut prononcé contre Brissot, Vergniaud, Fauchet, Boileau, etc.... En entendant sa condamnation, Jacques Boileau lança son chapeau en l'air en disant : « Je suis innocent ! Je suis jacobin ! Je suis montagnard ! » Les condamnés quittèrent la salle, d'abord en silence, puis entonnèrent la *Marseillaise*, dont le chant énergique fit trembler les voûtes de leur prison. Le lendemain, 31 octobre, on vit les Girondins sortir de la Conciergerie, portés dans des tombereaux. Ils entonnèrent la *Marseillaise*, et appuyèrent avec force sur ces paroles à double sens :

Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé.

Telle fut la fin du conventionnel Boileau, de l'Yonne. Il fut remplacé par Jeannest, de Mont-Armance (Saint-Florentin).

Nous serions incomplet, si nous ne mettions pas devant les yeux de nos lecteurs *l'éloge* de Boileau, ainsi décrit dans la description du district d'Avallon, pour l'an III. « La commune d'Avallon avait donné un député à la Convention. Sa vie politique fut l'amour le plus violent pour la liberté et la République. Il fut un des premiers qui vota pour la mort du dernier tyran couronné. Nous avons de lui un grand nombre d'écrits qui ne respirent que la haine de la royauté. Il se trouva malheureusement du comité des Douze, et fit le sacrifice de sa vie, en faisant des vœux pour le bonheur de la République.

L'abbé E. MAILLOT.
